



CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chippis est convoquée le

**Mardi 13 juin 2023 à 19 h 30
à la salle de gymnastique de Chippis**

avec, à l'ordre du jour, les points suivants :

1. Lecture et approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 09.02.2023
2. Présentation des comptes de l'exercice 2022
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes de l'exercice 2022
5. Divers

Nous vous invitons à prendre part à cette assemblée primaire et vous informons que, conformément au nouvel art. 14 al. 2bis de la Loi sur les Communes (LCo) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2021, les informations et les documents relatifs aux objets soumis au vote de l'assemblée peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Chippis, le 23 mai 2023